

Le nationalisme, les intermédiaires et l'intégration politique canadienne

William D. Coleman

Numéro 28, automne 1995

Autodétermination dans les sociétés plurinationales

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/040003ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/040003ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (imprimé)

1703-8480 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Coleman, W. D. (1995). Le nationalisme, les intermédiaires et l'intégration politique canadienne. *Politique et Sociétés*, (28), 31–52.
<https://doi.org/10.7202/040003ar>

Résumé de l'article

Cet article analyse le rôle que les groupes d'intérêt peuvent jouer dans les conflits entourant la question nationale au Québec. Occupant une place intermédiaire entre l'État et les acteurs économiques, ces groupes subissent à la fois les pressions nationalistes et les mouvements d'intégration économique. Nous montrons qu'en se structurant à l'image de l'État québécois, les groupes d'intérêt se sont différenciés de plus en plus de leurs partenaires canadiens, de telle sorte que le comportement de ces groupes a renforcé les forces autonomistes au Québec. Cette analyse est fondée sur une étude des associations qui représentent les grandes classes sociales : le patronat, les ouvriers, les producteurs agricoles; les professions, c'est-à-dire les médecins et les enseignants; et les nouveaux mouvements sociaux tels que le mouvement des femmes.

LE NATIONALISME, LES INTERMÉDIAIRES ET L'INTÉGRATION POLITIQUE CANADIENNE*

William D. Coleman

Université McMaster

Comme tous les États libéraux et démocratiques qui pratiquent une économie capitaliste avancée, le Québec a vu les groupes d'intérêt croître en importance depuis l'après-guerre. Dans les sociétés contemporaines, ces groupes assument plusieurs fonctions souvent déterminées en concertation avec l'État et, de ce fait, elles inspirent des politiques publiques énoncées ensuite par l'État. Malgré l'importance de ces groupes, les rôles qu'ils jouent dans les conflits liés à la question nationale au Québec n'ont pas donné lieu à de nombreuses analyses.

Il semble que les groupes d'intérêt soient pris entre les forces nationalistes d'un côté et les forces économiques d'intégration de l'autre. Avec la montée du nationalisme, on observe le développement graduel de l'État québécois qui atteint presque le stade d'un État autonome et partiellement souverain. Avec l'objectif de rattrapage économique qui est devenu fondamental pendant la révolution tranquille, on a été témoin de l'expansion des liens économiques entre les firmes québécoises et des partenaires en dehors du Québec, au Canada et aux États-Unis. Placés entre l'État et les acteurs économiques, les groupes d'intérêt sont soumis à la fois aux pressions nationalistes et aux impératifs d'intégration économique.

Par conséquent, les groupes d'intérêt, tels qu'ils fonctionnent actuellement, semblent exercer deux rôles contradictoires. Depuis la révolution tranquille, les différences culturelles entre les francophones québécois et les autres Canadiens se sont nettement atténuées.

* Je voudrais remercier Stéphane Dion pour ses commentaires sur la première version de cet article, et Caroline Bayard pour sa contribution à la préparation de la présente version.

L'Église catholique s'est retirée afin de jouer un rôle plus spirituel et plus évangélique. Par la suite, elle s'est dégagée d'un modèle d'organisation sociale qui différenciait depuis longtemps la société québécoise de la société canadienne. Les citoyens et les sociétés se sont tournés vers des valeurs matérialistes et la consommation, valeurs dominantes en Amérique du Nord et longtemps condamnées par la hiérarchie ecclésiastique. On observerait, donc, une diminution des différences entre les Québécois francophones et les autres Canadiens, et l'affaiblissement des barrières à l'intégration des associations québécoises aux associations canadiennes.

Néanmoins, pendant la même période, l'État québécois a cherché à jouer pleinement le rôle d'État national des Québécois. Sa croissance en tant qu'État peut renforcer une identification, de la part de ses directions et des groupes d'intérêt au modèle qu'il représente. L'essor de l'État québécois peut aussi accroître son importance et réduire l'influence de l'État fédéral canadien. En se structurant à l'image de l'État québécois, les groupes d'intérêt se sont différenciés de plus en plus de leurs partenaires canadiens et ont renforcé les forces autonomistes au Québec.

Il est possible que la question linguistique ait contribué à ce processus de différenciation. Avec le rattrapage et l'épanouissement économiques du Québec français, les Québécois francophones et les Canadiens anglophones se rencontrent de plus en plus à l'intérieur de groupes d'intérêt dont ils font partie. Mais, du fait que les anglophones hors Québec parlent rarement français, une barrière persiste entre les deux groupes. Cette distance linguistique est cause de méprises encore plus évidentes quand la structure des groupes et associations s'inspire des rapports qu'elles entretiennent avec l'État québécois. Stéphane Dion affirme que les sentiments de rejet et de peur qui résultent de ces sortes de contacts fournissent des conditions propices à la croissance du nationalisme¹.

Une analyse des rôles d'intégration et de différenciation tend à prouver que c'est le second qui s'affirme de plus en plus. En fait, les structures des associations ont élargi le fossé entre les Québécois francophones et les autres Canadiens. Nous développerons donc cet argument en analysant les organisations de quelques grandes classes sociales: le patronat, les ouvriers, les producteurs agricoles; de certaines professions – soit les médecins et les enseignants; et de nouveaux mouvements sociaux – tels que le mouvement des

1. Stéphane Dion, «Explaining Quebec Nationalism» dans R. Kent Weaver (dir.), *The Collapse of Canada?*, Washington, D.C., The Brookings Institution, 1992, p. 77-122.

Résumé. Cet article analyse le rôle que les groupes d'intérêt peuvent jouer dans les conflits entourant la question nationale au Québec. Occupant une place intermédiaire entre l'État et les acteurs économiques, ces groupes subissent à la fois les pressions nationalistes et les mouvements d'intégration économique. Nous montrons qu'en se structurant à l'image de l'État québécois, les groupes d'intérêt se sont différenciés de plus en plus de leurs partenaires canadiens, de telle sorte que le comportement de ces groupes a renforcé les forces autonomistes au Québec. Cette analyse est fondée sur une étude des associations qui représentent les grandes classes sociales: le patronat, les ouvriers, les producteurs agricoles; les professions, c'est-à-dire les médecins et les enseignants; et les nouveaux mouvements sociaux tels que le mouvement des femmes.

Abstract. This article examines the role that interest associations might play in the broader context of the national question in Quebec and Canada. As institutions that occupy the space between the state and civil society, associations experience both the pressures of nationalism in Quebec and of economic integration in North America. We argue that the close relationship between these associations and the Quebec state has led associations to structure themselves in that state's image and to differentiate themselves from pan-Canadian association structures. Consequently, associations tend to reinforce social forces seeking to reinforce Quebec autonomy. The analysis is based on a study of comprehensive associations representing social classes: business, the labour movement, and agricultural producers, the professions--physicians and teachers, and new social movements--the women's movement.

femmes. Autant que possible cet essai tentera de comparer le Québec et l'Ontario, autre grande province du Canada, afin de démontrer la singularité des groupes québécois. Dans notre conclusion, nous essaierons d'expliquer le caractère autonomiste des systèmes intermédiaires québécois.

Le quasi-État du Québec

Au début de l'après-guerre, la société québécoise avait déjà nombre d'associations qui fonctionnaient de façon indépendante dans la communauté politique canadienne. Il est difficile d'en dresser une

liste exhaustive, mais disons que l'Action catholique, mouvement inspiré par les encycliques de Léon XIII et de Pie XI et ancré dans le personnalisme de Jacques Maritain, a facilité l'organisation de groupements qui représentaient des producteurs économiques². Ceux-ci allaient des plus laïques – la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, l'Association professionnelle des industriels, l'Union catholique des cultivateurs – aux plus religieux – la Jeunesse ouvrière catholique, la Jeunesse agricole catholique, la Jeunesse étudiante catholique, la Ligue d'action ouvrière. L'Église a aussi aidé les femmes à se regrouper en fondant l'Union catholique des femmes rurales et des cercles d'économie domestique, plus petits, plus urbains³. Certaines associations propres au Québec français représentaient aussi des médecins, des avocats et plusieurs autres professions traditionnelles. Les sociétés Saint-Jean-Baptiste, la Ligue d'action nationale, et des associations pour la protection de la langue française par exemple, le Conseil de la vie française, ont pleinement assumé la responsabilité de la survivance et de l'épanouissement de la nation canadienne-française. Tous ces groupes et associations s'enracinaient dans la société québécoise et menaient leurs activités, déjà, indépendamment des associations du reste du Canada.

L'histoire du Québec depuis 1945, montre en effet que se sont brisées plusieurs de ces barrières organisationnelles historiques entre la société d'origine française au Québec et les autres parcelles de la société canadienne. Les changements économiques et politiques de cette période ont représenté des tentatives de la part du Québec francophone pour s'intégrer pleinement à l'économie de marché en Amérique du Nord. Nous devrions nous rappeler, néanmoins, que l'État québécois a montré le chemin en encourageant ce rattrapage, et ce, tout en se transformant pendant la révolution tranquille. Quand on intègre ces changements à une évaluation des politiques publiques réalisées pendant la période contemporaine, on découvre que le rattrapage au Québec n'implique pas nécessairement un renforcement de l'intégration des systèmes d'associations au Canada et au Québec.

Au cours des deux décennies qui ont suivi la révolution tranquille, les chefs politiques québécois ont sciemment tenté

2. Voir Clinton Archibald, *Un Québec corporatiste?*, Hull, Éditions Asticou, 1983, ch. II.

3. Heather Jon Maroney, *Contemporary Quebec Feminism: The Interrelation of Political and Ideological Development in Women's Organizations, Trade Unions, Political Parties and State Policy, 1960-1980* (Thèse de doctorat), Université McMaster, 1988, p. 201.

d'élargir et de renforcer l'État québécois. Pendant ses deux mandats, le gouvernement Lesage, entre 1960 et 1966, a étatisé l'éducation élémentaire et secondaire; les universités sont ensuite devenues rapidement des institutions publiques. Le gouvernement a pris en charge les responsabilités que l'Église avait assumées auparavant dans les services sociaux et a transformé ceux-ci en services publics. Le contrôle de l'État s'est étendu aux ressources hydrauliques et de nouvelles sociétés d'État ont été créées dans les secteurs des mines, de la sidérurgie et du bois. Une autre société d'État, la Société générale de financement, a rassemblé des fonds d'investissement à l'intention du monde des affaires francophone. Un système de fonds de retraite a été institué et la gestion en a été confiée à la Caisse de dépôt et placement. Quelques années après, la Caisse de dépôt est devenue le plus grand détenteur de revenus de placement sur les marchés financiers canadiens. Avec le soutien volontaire du gouvernement français sous la présidence de Charles de Gaulle, Paul Gérin-Lajoie, ministre de l'Éducation sous Lesage, signa en 1965 le premier accord international entre l'État du Québec et un État étranger. Cet accord fut appliqué par une bureaucratie qui devint en fait un quasi-ministère des affaires étrangères pendant les années 1970.

À l'exemple des gouvernements libéraux de 1960-1966, les gouvernements successifs ont continué de bâtir sur les fondations déjà décrites, si bien que le Québec est devenu le gouvernement provincial le plus puissant de tous les pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (l'OCDE)⁴. À l'intérieur du système fédéral canadien, le gouvernement québécois a occupé l'espace juridique disponible dans les domaines suivants: agriculture, ressources naturelles, éducation, services sociaux, langue, développement économique, services financiers et culture.

Cet épanouissement institutionnel de l'État québécois devait éperonner le développement institutionnel des systèmes intermédiaires que sont les groupes d'intérêt. Un tel développement devient encore plus évident quand on analyse le caractère de la prise de décisions politiques dans les États démocratiques pourvus d'une économie de marché avancée. La formulation et la mise en œuvre des politiques publiques dans ces États deviennent plus complexes, plus techniques, et plus continues. Une interdépendance croissante et une certaine réciprocité entre l'État et les acteurs sociaux coïncident avec ces changements.

4. Stéphane Dion, *Collapse*, p. 103.

Lorsqu'on transfère à l'État des responsabilités sociales relevant d'institutions privées comme la famille, l'entreprise et l'Église et lorsque l'État commence à définir des chemins rationnels à suivre, c'est-à-dire, des *politiques publiques*, il a besoin de renseignements et de soutien de la part des acteurs sociaux afin d'assumer ces responsabilités. Par exemple, le fait de déterminer si les caisses populaires prêtent prudemment les fonds de leurs déposants, de définir des normes de soins de santé, de fixer l'offre de lait pendant une année dans un pays quelconque constituent des responsabilités propres aux États contemporains. Pour assumer celles-ci, l'État a besoin de renseignements importants que lui fournissent les banquiers, les médecins et les producteurs de lait. L'État doit exiger aussi que les banquiers, les médecins et les producteurs de lait se conforment à des directives et à des règlements souvent complexes. Par conséquent, il n'est pas étonnant que l'État doive travailler étroitement avec les associations qui représentent ces interlocuteurs et que ces associations trouvent utile de coopérer avec l'État, même s'il ne s'agit que de protéger les intérêts de leurs adhérents. Ces rapports étroits entre les acteurs politiques, les fonctionnaires et les groupes d'intérêt sont décrits dans les études sur les politiques publiques comme ce qui définit une *communauté politique* et un *réseau politique*⁵.

En résumé, tout en façonnant un quasi-État, le Québec a encouragé le développement organisationnel des intermédiaires, qui sont devenus des membres des communautés politiques gravitant autour de l'État. Dans le sens où ils ont travaillé avec un État cherchant lui-même plus d'autonomie dans le système fédéral canadien, ces groupes d'intérêt ont été logiquement prédisposés à tenter aussi d'établir une forme d'autonomie. Quand l'État québécois essaie de formuler des objectifs et de se donner des instruments politiques nettement différents de ceux des autres gouvernements canadiens, on peut s'attendre à ce que les groupes d'intérêt perçoivent eux aussi une plus grande différence entre les intérêts de leurs membres et ceux d'autres associations canadiennes. Par conséquent, elles ont dû élaborer des rapports qui ont maintenu une nette distance avec les associations canadiennes au niveau fédéral. Les sections qui suivent esquisseront ces tendances.

5. Voir William D. Coleman et Grace Skogstad (dir.), *Policy Communities and Public Policy in Canada*, Toronto, Copp Clark Pitman, 1990.

Des organisations générales de classes

L'agriculture

Une association d'exploitants agricoles, l'Union catholique des cultivateurs (UCC), a été fondée en 1924, peu après la fondation d'associations du même type dans d'autres provinces. Avec des groupements locaux au niveau paroissial, la nouvelle association a compris que son rôle devait inclure la formation, la préservation du style de vie rural et la constitution d'un rempart contre les valeurs matérialistes de la société anglaise et protestante. Quand l'agriculture, et surtout le secteur de la production laitière, a connu de graves problèmes de mise en marché après 1945, l'UCC a commencé à faire pression sur le gouvernement provincial pour qu'il adopte des lois spécifiques réglementant et protégeant les marchés. En 1952, elle a changé sa structure afin d'incorporer des syndicats de produits et d'appuyer ses syndicats locaux⁶. Cette structure modifiée a permis à l'UCC de devenir une association plus large et plus puissante que celles qu'on trouve dans les autres provinces.

En 1972, l'UCC s'est déconfessionnalisée et est devenue l'Union des producteurs agricoles (UPA). Cette même année, elle a été reconnue officiellement par le gouvernement du Québec comme la seule association représentative des producteurs agricoles québécois. Depuis, tous les producteurs agricoles lui paient une cotisation obligatoire. Les fédérations spécialisées de produits de l'UPA ont pris la relève de l'administration de tous les plans de mise en marché homologués par le gouvernement provincial. Par conséquent, l'UPA avait déjà assumé le rôle du partenaire de l'État, ce dont on ne trouve pas d'exemple dans les autres provinces, lorsque le gouvernement péquiste, au cours de son premier mandat, a formulé une politique visant à rendre le Québec autosuffisant en alimentation. Les liens entre l'UPA et l'État québécois, surtout le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries, et de l'Alimentation (MAPAQ), se sont institutionnalisés et se sont fondés sur la concertation. Un haut-fonctionnaire a décrit la situation dans les termes suivants:

Les producteurs agricoles sont une partie intégrante des discussions. Il n'y a pas de décisions jusqu'à maintenant qui soient prises sans avoir discuté de ces dossiers-là avec l'UPA. Il n'y a jamais de décisions unilatérales (...) je ne vous dis pas qu'on

6. Grace Skogstad, «The Farm Policy Community and Public Policy in Ontario and Quebec» dans Coleman et Skogstad (dir.), *Policy Communities*, p. 67.

fait toujours plaisir aux producteurs, mais je veux dire qu'il y a toujours des discussions qui se tiennent avec eux⁷.

Cette position structurelle a permis à l'UPA de devenir l'une des organisations agricoles les plus fortes en Amérique du Nord. Sa structure centralisée, composée de syndicats locaux et de fédérations spécialisées, jointe à son monopole officiel, lui a donné une représentativité plus grande que celle des autres associations agricoles, y compris ses homologues dans les autres provinces. Ses responsabilités de mise en oeuvre des politiques publiques ont ajouté à sa force organisationnelle. L'UPA est installée dans ses propres locaux sur la Rive-Sud de Montréal. Elle emploie plus de 200 permanents et gère un budget annuel de plus de 30 millions de dollars⁸. La Fédération de l'agriculture de l'Ontario quant à elle loue des bureaux dans un bâtiment commercial et emploie à peu près 50 personnes.

Les rapports étroits entre l'UPA et l'État québécois ont affaibli quelque peu les liens qu'elle avait avec les autres associations d'exploitants agricoles ailleurs au Canada. Le gouvernement du Québec a établi des programmes distincts dans les domaines de la stabilisation des revenus, du financement des investissements agricoles et de la promotion du développement de marchés. Dans le passé, la province s'était peu préoccupée d'harmoniser ces programmes avec ceux des autres provinces ou ceux du gouvernement fédéral. Cette affirmation d'autonomie a eu un effet sur les rapports entre l'UPA et les autres associations canadiennes de producteurs agricoles.

Comme la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, l'UPA fait partie de la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA). Habituellement, le président de l'UPA est l'un des quatre vice-présidents de la FCA. Ces liens structurels masquent des rapports plutôt difficiles. Une observatrice proche des deux organisations a laissé entendre que l'UPA suit son propre chemin: il est courant pour cette association de négocier un accord sur une politique particulière avec le gouvernement du Québec avant d'entrer en contact avec la FCA pour l'informer et lui dire: Voilà comment on fait les choses au Québec⁹. L'UPA adhère à la FCA et participe aux commissions de la Fédération, mais elle a tendance à agir de son propre chef.

7. Entretien confidentiel, tenu à Québec le 27 mai 1993.

8. Skogstad, «Farm Organizations», p. 75.

9. Entretien confidentiel, le 14 décembre 1992.

Inversement, la Fédération de l'agriculture de l'Ontario a tendance à coordonner ses activités avec celles de la FCA. Les deux organisations disposant de ressources moindres, il leur est nécessaire d'avoir des relations de travail plus systématiques.

Les travailleurs, les travailleuses

À l'exception de l'association des enseignants dont il sera question ci-après, il existe deux grandes centrales syndicales au Québec: la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ). Une autre centrale, plus petite, la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), qui regroupe des syndicats, principalement du secteur privé, s'est détachée de la CSN en 1972. Au cours des trois dernières décennies, chacune de ces centrales syndicales est arrivée à fonctionner de façon de plus en plus indépendante au sein du mouvement ouvrier canadien.

La CSN est née en 1961, reprenant le flambeau de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC), qui avait été fondée en 1921 pour regrouper un nombre croissant de syndicats locaux catholiques dans la province. Fortement encouragés par le clergé, ces syndicats locaux et la CTCC ont été des remparts contre la neutralité confessionnelle et la tendance gauchiste des syndicats étrangers, principalement des syndicats américains¹⁰. Jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la CTCC est restée proche de l'Église et s'est fait la promotrice de la doctrine sociale catholique. Pendant la décennie qui a suivi, une nouvelle génération de chefs, dont Gérard Picard et Jean Marchand, ont conduit la centrale à s'opposer fortement au gouvernement de Maurice Duplessis, opposition marquée par des grèves violentes, comme celle d'Asbestos en 1949 et celle des employés de chez Dupuis Frères en 1952.

En 1956, lorsque le mouvement ouvrier canadien s'est consolidé dans le Congrès du travail du Canada (CTC), une commission mixte (CTC-CTCC) a été créée pour étudier les possibilités de l'adhésion de la CTCC au CTC. Les négociations ont duré trois ans, et finalement elles ont échoué parce que la CTCC voulait conserver son identité et son autonomie plus que le CTC n'était disposé à le permettre. En 1961, la CTCC s'est déconfessionnalisée et a pris son nom actuel. Pendant les années 1960, elle est devenue de plus en plus radicale, surtout sous la présidence de Marcel Pepin qui a succédé à Jean Marchand en 1965.

10. Archibald, *Un Québec corporatiste?*, p. 66.

La CSN, elle aussi, a changé, elle est devenue plus nationaliste et a opté pour l'indépendance du Québec, position qu'elle a maintenue jusqu'à présent. La CSN reste une organisation ancrée au Québec, sans aucun lien formel avec les centrales ouvrières du reste du Canada.

La FTQ est née en 1957 de la fusion de la Fédération du travail du Québec et de la Fédération des unions industrielles du Québec. Elle devint tout de suite membre du CTC. Au début, la FTQ avait environ 50 à 55 p. 100 de ses ouvriers affiliés à des syndicats américains établis dans la province. Elle possédait beaucoup moins de permanents que la CTCC et n'avait aucune autonomie particulière dans le CTC. Comme la CSN, elle s'est orientée de plus en plus vers la gauche pendant les années 1960. En 1971, elle publia d'ailleurs un manifeste socialiste. La FTQ a renforcé graduellement ses liens avec le Parti québécois et a appuyé ouvertement le PQ et l'option souverainiste aux élections de 1976. Ayant plus de membres permanents et occupant une position plus forte dans la province, la FTQ est devenue prête à réviser ses liens avec le CTC. En 1974, elle a réussi à créer des liens particuliers qui lui ont donné une nette autonomie dans les domaines de la formation ouvrière, du contrôle des finances et des nominations aux conseils ouvriers locaux¹¹.

Depuis 1974, la FTQ a accru peu à peu son indépendance. Il y a quelques années, elle a conclu avec la CTC un accord de «souveraineté-association» la rendant pleinement autonome au Québec et lui donnant droit à un siège aux organisations ouvrières internationales. La FTQ a rapatrié tous les pouvoirs du CTC au Québec. Nulle autre centrale provinciale ne possède le même statut au CTC. En effet, la FTQ possède maintenant une position semblable à celle de l'UPA vis-à-vis de la FCA: une forte autonomie et des liens symboliques avec l'organisation fédérale canadienne. Quand on ajoute ce degré d'autonomie aux statuts indépendants de la CSN et de la CSD, on doit conclure que le mouvement ouvrier québécois s'est progressivement détaché des organisations canadiennes.

Le patronat

Un examen des rapports entre les associations patronales québécoises et les associations fédérales révèle des degrés d'intégration encore plus étroits que ceux qui existent dans les domaines de l'agriculture et du monde ouvrier. Néanmoins, le Québec possède son propre système distinct d'associations

11. Alton W.J. Craig, *The System of Industrial Relations in Canada*, 3e éd., Toronto, Prentice-Hall Canada, 1990, p. 79.

patronales, système qui fonctionnerait facilement dans un Québec souverain. Nous commencerons par faire une étude des associations qui essaient, de façon générale, de représenter les intérêts capitalistes, puis nous ferons une analyse des associations qui représentent des secteurs spécialisés.

Pendant les années 1960, le Québec a commencé à développer le système provincial d'associations patronales le plus intégré au Canada. Au sommet du système se trouve le Conseil du patronat du Québec (CPQ), fondé en 1968. Sa structure est nettement de type européen et il regroupe plus de 60 associations sectorielles spécialisées qui représentent la grande majorité des secteurs de l'économie québécoise¹². Le CPQ compte aussi parmi ses membres des associations plus générales telles que la Chambre de commerce de la province de Québec, la Chambre de commerce du district de Montréal et la division québécoise de l'Association canadienne des manufacturiers. Il est affilié au Conseil canadien des chefs d'entreprise, qui se situe au niveau fédéral. En pratique, il travaille indépendamment des autres groupements canadiens ou provinciaux. La Chambre provinciale n'a pas de liens directs avec la Chambre canadienne, bien que la Chambre montréalaise soit membre de la Chambre fédérale. Aucune organisation du type du CPQ n'existe en Ontario. La seule association provinciale qui s'en rapproche est le Business Council of British Columbia.

Les modes d'intégration sont plus variés aux niveaux sectoriels des associations patronales. J'ai déjà étudié les associations qui représentent la fraction de la classe capitaliste au Québec, celle qui est probablement la plus nationaliste, c'est-à-dire la *bourgeoisie québécoise*¹³. Cette fraction est la plus susceptible d'agir indépendamment des associations du niveau fédéral. J'ai donc évalué la première partie de cette fraction, certaines firmes privées, à dominante francophone, et j'ai complété cette évaluation par une étude des associations dans trois secteurs où ces firmes ont été dominantes: la construction, la fabrication de produits de bois, et le traitement du lait. Les fabricants de produits de bois et les industriels laitiers ont été bien intégrés aux associations fédérales correspondantes. Par contre, les associations qui représentent la construction ont eu tendance à être plus autonomes, et cette indépendance continue de s'affirmer depuis des années.

12. William D. Coleman, *Business and Politics: A Study of Collective Action*, Montreal, Kingston, McGill-Queen's University Press, 1988, p. 93.

13. Coleman, *Ibid.*, p. 249-257.

La deuxième partie de cette fraction comprend des sociétés d'État qui adhèrent toutes aux associations canadiennes pertinentes. La troisième partie, le très grand Mouvement Desjardins, agit avec une nette autonomie et résiste depuis longtemps à la réglementation fédérale. La Caisse centrale n'est pas membre de la Société canadienne de crédit coopératif et a créé son propre système de compensation, indépendant des systèmes de compensation des caisses populaires qui existent ailleurs au Canada. Cette conclusion est importante parce que le Mouvement Desjardins contrôle plus de 40 p. 100 de l'actif bancaire au Québec. Son comportement autonome, bien que compatible avec l'orientation nationaliste qu'il a eue depuis des années, éloigne une partie importante de la classe capitaliste francophone au Québec de l'arène politique canadienne.

Il est possible aussi que les niveaux d'intégration plus élevée qu'on trouve dans ces secteurs ne reflètent pas exactement la réalité. La langue demeure probablement un obstacle important à l'intégration des firmes québécoises francophones au système canadien des associations. Les données montrent que seulement 13 à 15,8 p. cent des 461 associations canadiennes pertinentes sont entièrement bilingues¹⁴. Parmi les associations agricoles, 67,4 p. cent n'utilisent que l'anglais et seulement 11,2 p. cent sont bilingues. De tels chiffres laissent supposer que beaucoup d'hommes et de femmes d'affaires ne peuvent pas se sentir très à l'aise dans les réunions et les congrès des associations canadiennes.

Les professions

Il existe plusieurs définitions sociologiques du concept de profession. Je retiens celle du sociologue Gabriel Dussault: «[la profession] constitue un mode institutionnalisé de contrôle sur un ensemble donné d'activités, principalement dans les domaines où la relation producteur-consommateur est caractérisée par la dépendance quasi totale du dernier par rapport au premier¹⁵». Le consommateur du bien ou du service offert par des professionnels dépend du savoir-faire de ceux-ci, savoir-faire basé sur des connaissances spécialisées que le consommateur ne possède pas. De même, l'État reconnaît normalement que les décisions prises à l'aide de ces connaissances

14. *Ibid.*, p. 44. Une association est considérée comme bilingue si son titre officiel est bilingue et si elle publie ses documents essentiels dans les deux langues (la constitution de l'association, les rapports annuels, les bulletins).

15. Gabriel Dussault, «L'évolution du professionnalisme au Québec», *Relations industrielles*, vol. 33, no 3, 1978, p. 436.

dépassent sa compétence¹⁶. Pour qu'un groupement professionnel puisse établir et maintenir une telle autorité, il faut qu'il atteste sa compétence et sa légitimité. Les professionnels eux-mêmes, comme le dit Paul Starr, acquièrent leur légitimité en adhérant au groupe dont ils relèvent, celui-ci validant objectivement leur compétence¹⁷. L'association professionnelle assure des normes rationnelles que tous les membres respectent; elle offre des conseils et peut émettre des jugements. Devant cette compétence qui reçoit l'attestation du corps professionnel, le client ne peut que s'incliner. Dans le cas des professionnels de la santé, l'incorporation des services qu'ils rendent à l'intérieur de l'État-providence, renforce souvent la dépendance du client, déjà vulnérable du fait de son état de malade.

De toutes les professions pratiquées au Canada, les plus importantes sont sans doute la médecine et l'enseignement. Les médecins exercent leur autorité, soit directement soit indirectement, sur presque tous les secteurs des services de santé de l'État-providence. Leurs revenus placent beaucoup de leurs membres au même niveau social que les propriétaires des grandes et des moyennes entreprises. De plus, depuis des années, les médecins ont acquis une grande influence politique. Quant aux enseignants, ils jouent un rôle majeur dans le système d'éducation. Leurs revenus annuels sont inférieurs à ceux des médecins et, en principe, ils appartiennent à la classe moyenne. Les enseignants n'ont jamais acquis les pouvoirs politiques d'autoréglementation que détiennent les médecins.

Les médecins

Les rapports professionnels entre les médecins anglophones et leurs collègues francophones ont abouti à la création de deux systèmes presque autonomes et parallèles. Bien avant que la profession médicale ne soit organisée au Canada, un système francophone séparé prenait racine. Certains médecins francophones voulaient en effet défendre leurs pratiques et traditions contre celles des médecins formés par l'Université McGill. C'est ce qui a donné lieu

16. Carolyn J. Tuohy, «Private Government, Property and Professionalism», *Revue canadienne de science politique*, vol. IX, no 4, 1976, p. 668-682.

17. Paul Starr, *The Social Transformation of American Medicine*, New York, Basic Books, 1982, p. 5.

à la création d'un collège de médecins¹⁸. Ensuite, pendant un siècle, les médecins francophones ont continué de compter sur la France pour leur formation scientifique. Au début du XX^e siècle, lorsque les médecins francophones sont devenus fortement majoritaires au Québec, la Corporation professionnelle a été le domaine presque exclusif des francophones¹⁹. S'opposant quelque peu à cette situation, Thomas Roddick de McGill, avec l'appui des médecins anglophones du Québec, a été l'initiateur de la fondation d'un *Dominion Medical Council* et de l'établissement de normes médicales canadiennes²⁰. Certains médecins francophones au Québec luttèrent intensément contre les efforts de Roddick, craignant de perdre leur autonomie provinciale et voulant éviter le contrôle subséquent de la réglementation professionnelle. Ainsi, la Chambre des communes n'a approuvé l'Acte médical qu'après qu'elle eut été amendée pour respecter les demandes des Québécois.

La Corporation professionnelle qui est l'équivalent des collèges de médecins et chirurgiens des autres provinces, a continué à bénéficier de cette autonomie et à maintenir une idéologie corporatiste pendant les quatre premières décennies de ce siècle²¹. Cette idéologie insistait sur l'autoréglementation des professions et sur le rôle subsidiaire de l'État²². La Corporation est devenue une partie d'un système d'autoréglementation plutôt unique au sein des démocraties occidentales²³. En 1952, elle s'est donné le pouvoir de décerner le titre de spécialiste, pouvoir qu'aucun autre collège provincial ne possède, et qui a renforcé l'autonomie du système francophone. Un tiers des spécialistes québécois n'adhèrent pas au

18. Jacques Bernier, «Vers un nouvel ordre médical: les origines de la Corporation des médecins et chirurgiens du Québec», *Recherches sociographiques*, vol. XXII, no 3, 1981, p. 320.

19. Ronald Hamowy, *Canadian Medicine: A Study in Restricted Entry*, Vancouver, Fraser Institute, 1984, p. 207-13.

20. R.B. Kerr, *History of the Medical Council of Canada*, Ottawa, Medical Council of Canada, 1979, p. 14-19.

21. Pour un résumé de cette idéologie, voir Archibald, *Québec corporatiste*, ch. II et III.

22. Dussault, *op. cit.*, p. 440.

23. *Ibid.* Dussault note qu'en 1970 plus de 40 groupements sont devenus des corporations professionnelles au Québec. En Allemagne, on en trouve 4, en France 8, en Belgique 3 et aucune en Suède.

Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, selon les données de cet organisme²⁴.

L'acquisition de ce pouvoir par la Corporation professionnelle a augmenté les tensions entre les médecins spécialistes et les omnipraticiens. La Corporation a fini par être dominée de plus en plus par les spécialistes, au point que les omnipraticiens ont fondé en 1967 leur propre association, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec. Les spécialistes ont fait de même, en 1965, en créant la Fédération des médecins spécialistes du Québec²⁵. L'État québécois reconnaît actuellement les deux associations comme négociatrices officielles dans le cadre du système d'assurance maladie. Dans toutes les autres provinces, seule la division provinciale de l'Association médicale canadienne (AMC), sert de négociatrice. Ni l'une ni l'autre des fédérations québécoises ne font partie de l'AMC.

Avec les progrès accomplis dans la recherche médicale et les changements qu'ils ont apportés dans la pratique de la médecine, on en est venu à établir, en 1911-1912, des normes de pratique pan-canadiennes. C'est aussi le besoin de se tenir au courant des avancées de la science médicale qui a motivé la création de l'Association des médecins de langue française de l'Amérique du Nord en 1901 (plus tard, l'Association des médecins de langue française du Canada (AMLFC)²⁶. En 1900, la Société médicale locale à Québec convoqua une réunion de tous les médecins francophones du continent afin de discuter de sujets scientifiques et professionnels. À cette réunion, les médecins francophones décidèrent de fonder leur propre association. Les objectifs de cette association étaient d'encourager une meilleure formation scientifique des médecins de langue française et de promouvoir la section francophone de la profession en Amérique du Nord²⁷. En fait, les médecins

24. *The Royal College of Physicians and Surgeons of Canada*, 50e anniversaire, Sainte-Anne-de-Bellevue, 1979, p. 29.

25. Gabriel Dussault, «Les médecins du Québec (1940-1970)», *Recherches sociographiques*, vol. XVI, no 1, 1975, p. 69-84.

26. Claudine Pierre-Deschênes, «Santé publique et organisation de la profession médicale au Québec, 1870-1918», *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, vol. 35, no 3, 1981, p. 361.

27. Le but de la nouvelle organisation est le suivant: «le but louable et légitime de mettre en relief la valeur de notre éducation scientifique et de donner à notre profession l'influence sociale et la prépondérance qu'elle a le droit de souhaiter sur cette terre du Canada que nos ancêtres ont ouverte à la civilisation». «Projet de l'Association des médecins de langue

francophones ne se sentaient pas chez eux dans l'Association médicale canadienne²⁸. L'AMLFC agit parallèlement à l'AMC, mais elle s'attache plus au développement scientifique et moins à la politique que le fait l'AMC.

Néanmoins, l'AMC compte plus de membres au Québec que l'AMLFC qui regroupe environ 35 p. cent des médecins québécois. Pendant les années 1980, les relations entre les deux associations étaient «aimables» mais «informelles». Dans les autres composantes du système des associations médicales, les associations québécoises participent pleinement. Presque toutes les associations de spécialistes adhèrent aux associations fédérales correspondantes. La Corporation professionnelle et les facultés de médecine sont parties constituantes du système administré par le Conseil médical du Canada. La Corporation provinciale est membre de la Fédération des ordres de médecins du Canada. Bref, un peu comme l'ont fait les patrons d'entreprises, les médecins québécois ont créé un système associatif autonome, mais celui-ci conserve tout de même quelques liens institutionnels avec le système canadien.

Les enseignantes et les enseignants

Dans le système d'éducation, les associations exclusives aux enseignants ne sont apparues qu'au XX^e siècle. Au XIX^e siècle, les organisations d'enseignants étaient plutôt des instituts de formation ou des composantes de groupements pédagogiques plus généraux. Selon Ronald Manzer, ce sont les inspecteurs des ministères de l'Éducation qui ont créé ces instituts de formation afin de donner une meilleure préparation aux enseignants²⁹. Quant aux groupements pédagogiques, ils réunissaient des enseignants, des administrateurs, des membres de conseils scolaires et des fonctionnaires du ministère; leur rôle était de discuter des problèmes scolaires. Dans ces organisations, les enseignants n'étaient que des associés, ils avaient à se soumettre au paternalisme de leurs supérieurs. En 1892, ces associations fondèrent un organisme canadien, la Dominion Education

française de l'Amérique du Nord», *L'Union médicale*, vol. XXX, no 11, 1901, p. 696.

28. *Ibid.*, p. 700.

29. Ronald Manzer, «Selective Inducements and the Development of Pressure Groups: the Case of Canadian Teachers' Associations», *Revue canadienne de science politique*, vol. II, no 1, 1969, p. 104-105.

Association (devenue plus tard l'Association canadienne d'éducation)³⁰.

Les premières associations d'enseignants indépendantes furent des associations locales, créées pour obtenir de meilleures conditions de travail et des prestations sociales. Mais le mouvement pour la création d'organisations provinciales a commencé réellement pendant la Première Guerre mondiale et à la faveur d'une situation sociale particulière. De leur côté, les enseignants étaient de plus en plus mécontents de leurs salaires, au-dessous du taux d'inflation. Par ailleurs, l'influence des syndicats ouvriers touchait de plus en plus d'autres groupes de travailleurs. Quant aux gouvernements, ils rendirent l'enseignement élémentaire obligatoire et limitèrent le travail des enfants. Enfin, la croissance qui a suivi a mené à une pénurie d'enseignants. Toutes ces conditions ont constitué un bon ferment pour une action collective. C'est d'ailleurs à cette époque qu'ont été fondées la plupart des associations provinciales actuelles et des fédérations de groupements locaux. En 1920, la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants (FCE) a été fondée en tant que confédération des fédérations provinciales.

Le développement des associations d'enseignants ressemble à celui des associations médicales puisqu'il comprend aussi un système autonome d'associations francophones. L'organisme principal qui représente aujourd'hui les enseignants francophones est la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ). Mais si l'on remonte en arrière, on constate que les enseignants francophones se sont associés après leurs collègues anglophones. La Corporation des instituteurs et institutrices du Québec n'a en effet été créée qu'en 1946 et a subi fortement l'influence du clergé jusqu'aux années 1960³¹. Pendant la deuxième moitié de cette décennie, la CEQ a changé son orientation: elle a adopté une idéologie socialiste et s'est intégrée au mouvement ouvrier du Québec. Elle a joué un rôle capital pendant la célèbre grève du Front commun en 1972. À la différence des autres associations provinciales, elle n'est jamais devenue membre de la FCE et a préféré adhérer à l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF). Fondée en 1947 par le Conseil de la langue française, l'ACELF regroupe plus de 250 associations réparties dans toutes les provinces. Plusieurs des

30. Pour une histoire des débuts de l'Association canadienne d'éducation, voir F.K. Stewart, *Interprovincial Co-operation in Education*, Toronto, ACE, 1957.

31. Jean-Louis Roy, *La marche des Québécois: le temps des ruptures 1945-1960*, Montréal, Leméac, 1976, p. 325.

associations francophones qui sont membres de l'ACELF font toujours partie des associations pancanadiennes.

Par le passé, l'Association canadienne d'éducation (ACE) a tenté d'établir un rapprochement entre les systèmes d'associations anglophones et francophones. Dès sa fondation en 1892 et jusqu'à la décennie 1945-1955, l'ACE a servi de forum pour les ministres d'éducation, leurs sous-ministres, les administrateurs scolaires, les membres des commissions scolaires, et les enseignants. De plus, les ministres avaient leur propre comité à l'intérieur de l'association³².

Parce que les systèmes d'éducation au Canada se sont élargis après la Deuxième Guerre mondiale, le domaine de l'éducation s'est politisé. Tandis que la politisation augmentait, des conflits entre les objectifs politiques des ministres et les objectifs professionnels et administratifs des autres adhérents ont été de plus en plus marqués. Finalement, les ministres ont décidé de se retirer de l'ACE et de créer leur propre conseil, conçu selon un projet préparé par le secrétaire général de l'association. Une fois les ministres partis, le gouvernement du Québec a modifié son point de vue sur l'association: la structure et les buts de l'ACE sont devenus très similaires à ceux de l'ACELF. Par conséquent, le Québec a réduit sa contribution à l'ACE proportionnellement au nombre d'enseignants anglophones dans la province et a transféré le reste à l'ACELF, action qui allait encore diminuer les rapports entre les deux systèmes.

En résumé, le faible degré d'intégration des systèmes d'associations qui représentent les médecins et enseignants québécois francophones et ceux du Canada est conforme aux modèles d'un quasi-État. Dans le cas des deux professions, les liens entre le Québec et le reste du Canada se sont affaiblis au lieu de se renforcer au cours des années. Évidemment, cette étude des professions est loin d'être terminée. Néanmoins, on s'attend à ce que la dynamique du développement autonome s'applique aux autres professions. Des modèles d'intégration forte des professions québécoises et des autres groupements professionnels canadiens seront plutôt l'exception que la règle.

Le mouvement des femmes

Jusqu'ici, nous avons exposé notre analyse sur les secteurs sociaux ayant eu une longue évolution. Il est possible que le faible degré d'intégration, détecté chez les associations québécoises et les autres associations canadiennes, soit le legs de différences

32. F.K. Stewart, *The Canadian Education Association, 1957-1977*, Toronto, CEA, 1982, p. 35.

implantées depuis longtemps. Ainsi, les mouvements sociaux des années 1960 et 1970 peuvent constituer une rupture de ces différences. Certains mouvements sociaux plus critiques refusent souvent l'opposition entre l'identité et la différence, et préfèrent être plus ouverts et plus expérimentaux³³. Leurs actions naissent souvent d'initiatives locales tentées pour résoudre des problèmes particuliers, mais elles suscitent une réflexion sur l'identité et sur la définition de l'espace politique. Ces mouvements en viennent à refuser que l'État soit le centre de la politique et cherchent des espaces qui transcenderaient les frontières politiques classiques. Ils essaient de construire de nouveaux réseaux culturels fondés sur de nouvelles identités.

Il est certain que le mouvement des femmes est considéré comme l'un des nouveaux mouvements sociaux. Mais vues sous l'angle des théories des nouveaux mouvements sociaux, les implications de ce mouvement sur les rapports entre les Québécois francophones et les autres Canadiens paraissent entachées d'ambiguïté. D'une part, de tels mouvements sont créés au niveau local pour répondre à des besoins particuliers. On pourrait s'attendre à ce que les associations de femmes puissent amorcer au Québec des trajectoires différentes de celles des autres parties du Canada. D'autre part, si le mouvement comprend la création de nouvelles identités fondées sur le sexe et sur le rejet du patriarcat, on pourrait escompter que ces nouvelles identités rejettent les traditionnelles différences linguistiques en faveur d'une nouvelle identité de solidarité féminine.

L'événement le plus important dans l'histoire du mouvement féministe québécois fut sans doute, en 1966, le 25^e anniversaire du droit de vote des femmes obtenu par Thérèse Casgrain. À cette occasion, on se rendit compte que les femmes avaient besoin d'une organisation politique renouvelée, d'où la fondation de la Fédération des femmes du Québec (FFQ). Cette association se proposait d'être multiethnique, pluraliste, laïque, et indépendante des autorités gouvernementales et religieuses³⁴. Elle prônait des positions féministes libérales. La même année fut fondée également l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS). Fusion de l'Union catholique des femmes rurales et des Cercles

33. Warren Magnusson et Rob Walker, «De-Centring the State: Political Theory and Canadian Political Economy», *Studies in Political Economy*, no 26, été 1988, p. 59 et suivantes.

34. Jill Vickers, Pauline Rankin et Christine Appelle, *Politics as if Women Mattered*, Toronto, University of Toronto Press, 1993, p. 72.

d'économie domestique, la nouvelle organisation offrait une réponse au changement social plus nettement influencée par la pensée de l'Église. Pendant la décennie suivante, l'AFEAS a développé graduellement une plus grande autonomie face à l'Église; elle devint laïque en 1972, tout en restant la voix du féminisme libéral catholique. Avec la FFQ, l'AFEAS a servi de centre de formation pour les leaders féministes libérales dans le monde politique québécois³⁵.

Le féminisme radical et le féminisme socialiste ont fait leur apparition au Québec en dehors des cadres la FFQ et de l'AFEAS. Heather Maroney signale la création de plusieurs petits groupes en 1969 et en 1970. Ces groupes n'ont jamais eu l'importance des deux associations féministes libérales³⁶; cela serait dû en partie aux liens qui les rapprochaient du mouvement nationaliste et, plus tard, des syndicats ouvriers. Le projet féministe et le projet nationaliste ne se distinguèrent l'un de l'autre qu'à la fin des années 1970 lorsque les deux organisations féministes libérales et le Conseil du statut de la femme, un nouvel organisme provincial, trouvèrent un terrain d'entente. Même après cette entente, de forts liens se sont maintenus entre le mouvement nationaliste et des organisations féministes.

Cette trajectoire n'a pas permis aux mouvements féministes québécois d'avoir des contacts soutenus avec des associations ou des groupes des autres provinces. Seule la FFQ fait exception. Elle a été liée au Comité canadien d'action sur le statut de la femme (CCASF) et a appuyé les activités et la préparation du rapport de la Commission royale sur le statut de la femme. En 1972-1973, la FFQ devint membre du CCASF. Mais comme Jill Vickers le souligne, l'orientation plutôt collectiviste des féministes québécoises, en accord avec les liens qu'elles entretenaient avec le mouvement nationaliste, fut cause de conflit avec les féministes des organisations canadiennes, qui étaient plus individualistes³⁷. Cette sorte de conflit a forcé la FFQ à quitter le Comité canadien en 1981. Elle y revint en 1984, mais en sortit de nouveau à la suite de différends relatifs à l'Accord du lac Meech.

En plus du conflit idéologique, Vickers note que la langue a constitué un obstacle constant. Le Comité canadien n'a fait de sérieux efforts pour devenir bilingue qu'après le retour de la FFQ dans l'association en 1984. Mais ces essais furent plutôt symboliques.

35. Maroney, *Contemporary Quebec Feminism*, p. 225.

36. *Ibid.*, chapitres 6 et 7.

37. Vickers *et al.*, *Politics*, p. 275-277.

«Although both NAC and the FFQ received government funding in part to sustain the bridge they constituted, there was never enough money to permit real communication between francophone and anglophone feminists, except in the most formal settings of an AGM that offered simultaneous translation. NAC executive meetings almost always proceeded in English because the cost of simultaneous translation was prohibitive³⁸».

Ces difficultés sont comparables à celles qu'ont rencontrées plusieurs autres associations dont il a été question dans cet article. Le bilinguisme institutionnel des associations canadiennes peut favoriser l'intégration des associations francophones. Néanmoins, sans un effort individuel des deux côtés, l'intégration ne sera jamais complète.

En fin de compte, les groupements de femmes ne diffèrent pas des modèles qui se retrouvent dans les autres secteurs sociaux. Dès le départ, leurs liens avec les associations canadiennes ont été faibles; ils se sont affaiblis encore plus au cours des années 1980 et 1990. Sous cet aspect, leur modèle de développement correspond, en particulier, à ceux qu'on rencontre dans le monde syndical.

Conclusion

Dans une fédération décentralisée comme la fédération canadienne, il n'est pas surprenant de trouver au niveau provincial des systèmes d'associations bien développés et autonomes. De tels systèmes existent aussi en Allemagne, en Suisse et aux États-Unis³⁹. Ce qui est moins commun, c'est l'existence de systèmes d'associations indépendants au niveau provincial et qui fonctionnent parallèlement à des systèmes fédéraux. Nous avons démontré et illustré l'existence de tels systèmes dans des milieux tels que le patronat, le milieu ouvrier, de même que chez les médecins, les enseignants et les femmes. Comme nous l'avons remarqué, le Québec diffère des autres provinces à cet égard. L'Ontario, par exemple, compte une fédération provinciale des agriculteurs, une fédération du travail, des associations patronales provinciales, une association de médecins, et une fédération des enseignantes et enseignants. Ces organisations ontariennes diffèrent de celles du

38. *Ibid.*, p. 287.

39. Voir les chapitres pertinents à ce sujet dans William D. Coleman et Henry J. Jacek, (dir.), *Regionalism, Business Interests and Public Policy*, Londres, Sage, 1990.

Québec parce qu'elles sont toutes bien intégrées aux associations canadiennes correspondantes. Elles ne pensent pas à devenir indépendantes des systèmes canadiens; elles ne cherchent pas non plus à entretenir avec ces systèmes des rapports de souveraineté-association.

Ainsi, étant partie intégrante du quasi-État du Québec, les systèmes d'associations québécois sont les plus développés et les plus autonomes, au niveau provincial, des pays de l'OCDE. Ni le Jura suisse, ni la Bavière, ni le Sud américain n'ont de systèmes semblables. Le Québec possède un encadrement d'intermédiation d'intérêts, qui est proche du type d'encadrement qu'on trouve dans un État-nation souverain. Si demain le Québec devenait un pays indépendant, ses groupes d'intérêt ne traverseraient pas une difficile période d'adaptation.

Peut-être devrions-nous voir ce phénomène organisationnel comme un autre indice de la sécession éventuelle entre le Québec et la fédération canadienne. Il est évident que le fonctionnement des associations ne permet pas aux francophones québécois et aux autres Canadiens d'avoir des contacts réguliers. D'aucuns pourront riposter que ces sortes d'arrangements organisationnels sont des arrangements pratiques entre le Québec francophone et les autres parties du Canada à l'intérieur d'un État unique. Il ne semble pas y avoir d'hostilité dans les rapports entre les groupes d'intérêt au Canada. Les francophones et les non-francophones se rassemblent lorsque c'est nécessaire, se tiennent au courant des changements qui surviennent dans l'autre camp et maintiennent des rapports souples. Une telle asymétrie dans la société civile peut permettre un peu de flexibilité quand il y a une société distincte à l'intérieur d'un État unique qui se montre parfois rigide.